

## Sirene, en bref

### API Sirene 3.9

API alimentée par Sirene 3 – Arrêtée le 12 avril 2024.

### API Sirene 3.11 (transitoire et quasi-rétrocompatible avec la version 3.9\*)

Alimentée par Sirene 4 - Fichiers stock mensuels au même format.

Changements :

- Adresses des établissements** : nouvelle longueur d'adresses au format Sirene 4 (adresses BAN), toujours en majuscules non accentuées
- Géolocalisation des établissements** : l'API fournira – les coordonnées Lambert (X, Y) correspondant à l'adresse des établissements
- Variable « adresse 2 »** : la donnée ne sera plus disponible, la variable sera conservée mais mise à *null*  
*\* La rétrocompatibilité sera quasi-effective : le nouveau format des variables d'adresse nécessitera toutefois une adaptation des programmes, et il conviendra de respecter les dispositions suivantes :*  
- les programmes doivent nommer les variables appelées  
- ne pas spécifier le nombre de caractères dans les champs appelés
- État d'immatriculation des unités légales** : seules les unités définitivement validées seront inscrites au répertoire (pas de nouvelle variable identifiant l'état d'immatriculation).

### API Sirene V4

Alimentée par Sirene 4 - Fichiers stock mensuels au même format.

Changements :

- Adresses BAN** : nouveau format d'adresses issu de la Base Adresse Nationale (BAN)
- Géolocalisation** : la géolocalisation des établissements - coordonnées Lambert (X, Y)
- Historisation** de variables qui ne sont pas historisées dans la version 3
- Accentuation** : des libellés contenant des majuscules et minuscules accentuées
- Suppression de variables d'adresse** : adresse de coin de rue (adresse 2), mention spéciale de distribution, code Cedex et libellé Cedex :
  - codeCedex2Etablissement
  - codeCommune2Etablissement
  - codePaysEtranger2Etablissement
  - codePostal2Etablissement
  - complementAdresse2Etablissement
  - distributionSpeciale2Etablissement
  - indiceRepetition2Etablissement
  - libelleCedex2Etablissement
  - libelleCommune2Etablissement
  - libelleCommuneEtranger2Etablissement
  - libellePaysEtranger2Etablissement
  - libelleVoie2Etablissement
  - numeroVoie2Etablissement
  - typeVoie2Etablissement
  - distributionSpecialeEtablissement
  - codeCedexEtablissement
  - libelleCedexEtablissement
- Suppression d'une variable d'unité légale** : la variable « caractereEmployeurUniteLegale » sera supprimée
- État d'immatriculation des unités légales** : seules les unités définitivement validées seront inscrites au répertoire (pas de nouvelle variable identifiant l'état d'immatriculation).

### Statut de diffusion (nouvelles modalités)

a. **Diffusion partielle (P)** : depuis le 21 mars 2023, les informations d'identification de personnes physiques ainsi que les informations de localisation des établissements - hormis la commune – ne sont pas diffusées pour les unités légales dont les représentants ont exprimé une opposition à cette diffusion (ND= information non-diffusée).

b. **Refus de prospection (M)** : les entreprises diffusibles pourront refuser que leurs données soient utilisées à des fins de démarchage commercial.

**NAF 2025 : passage à la nouvelle nomenclature** ([voir le calendrier prévisionnel](#)) :

Phase 1 : transition pendant un an : débute avec la mise en place d'une double codification dans l'Api Sirene. Ajout d'une nouvelle variable, non historisée, présentant le code APE NAF 2025, pour les unités légales et les établissements.

=> Cette nouvelle codification respecte la table de passage entre NAFRev2 et NAF 2025 déjà disponible sur Insee.fr : <https://www.insee.fr/fr/information/8181066>

Phase 2 : bascule définitive vers la nouvelle nomenclature NAF 2025, avec historisation.

De même, sur Sirene.fr, la recherche d'une activité principale ne portera que sur les codes en NAF 2025.

De possibles adaptations sont à prévoir dans le calendrier et la table de passage selon l'avancement des opérations.